

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 13

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

### Séance du 15 avril 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 08 avril 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —  
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas —  
PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba — TORRES Gaëlle

**Procurations :** /

**Secrétaire de séance :** CREBESSEGUES Étienne

### Délibération n° 2024 013

#### OBJET : SIRENE D'ALARME ET D'INFORMATION DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été retenue pour le déploiement d'une sirène d'alerte et d'information des population (SAIP), dans le cadre du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 fixant la modernisation de l'alerte des populations.

Le 7 mars 2023, un technicien de l'entreprise EIFFAGE a effectué une visite du site de la mairie/salle des fêtes et a permis de valider les éléments techniques qui permettront le raccordement de la sirène existante au système déclenchement de l'alerte à distance par l'autorité préfectorale via une application dédiée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention entre l'Etat et la commune de la Balme les Grottes. ; cette convention est conclue pour une durée de trois années et se poursuit par tacite reconduction.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Etat.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

